

Nombre de vétérans de 1812, vivants.

966. Au 30 juin 1892, il ne restait seulement que 18 survivants de ceux qui ont pris part à la guerre de 1812, le plus jeune d'entre eux était âgé de 90 ans. Les âges réunis de ces onze vétérans, " les âges des sept autres ne sont pas donnés " se montaient à 1,068, soit une moyenne d'âge de 97 années chaque, un d'entre eux était âgé de 105 ans.

Dépenses de la milice depuis 1868.

967. Le tableau suivant donne un résumé du montant dépensé par le département pour l'entretien de la milice et la dépense du pays depuis la confédération.

RÉSUMÉ DE LA DÉPENSE DE LA MILICE EN CANADA DEPUIS 1868.

NATURE DES DÉPENSES.	Montants, 1868 à 1892 inclusivement.
	\$
Appoint., chef lieu d'état-maj. ; état-maj. de dist., et maj. de brigade	1,180,725
Munitions.....	1,231,825
Habillements et équipements militaires.....	3,206,723
Salles d'exercices, champs de tir et arsenaux.....	361,622
Instruction militaire.....	1,004,084
Ecoles militaires.....	429,292
Entretien des armes, arsenaux, etc.....	1,351,319
Exercices annuels.....	7,036,913
Associations de tir.....	27,750
Service de frontière—Invasion féniennne.....	400,924
Expédition de la Rivière Rouge et troupes dans les T.N.-O.....	1,461,867
Armes à feu améliorés.....	347,304
Collège militaire royal.....	888,181
Société Fédérale de tir.....	96,000
Ecoles d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie.....	4,886,439
Milice en service actif, insurrection du Nord-Ouest.....	4,732,941
Pensions de la milice.....	781,026
Autres dépenses.....	2,921,986
Total.....	32,346,921

Nombre d'hommes qui peut être mis sous les armes, milice de mer.

968. Le nombre d'hommes qui peuvent être mis sous les armes en Canada, de 18 à 45 ans, est d'environ un million. Il n'y a pas à présent de milice active de mer, les défenses navales du pays étant entre les mains du gouvernement impérial, il y a 11 vaisseaux de mer aux postes de l'Amérique du Nord et ceux des Indes Occidentales et 8 au poste du Pacifique.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

Organisation de la police à cheval, T. N.-O.

969. L'acte 36 Vic., c. 35 (1873) autorise l'organisation d'un corps de police à cheval pour le maintien de la paix et de l'ordre dans les Territoires du Nord-Ouest, le nombre d'hommes étant limité à 300.